

Seconde Bac Pro	<b>HISTOIRE Séquence I :</b> <b>Circulations, colonisations et révolutions (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)</b> <b>Première partie :</b> <b>L'expansion du monde connu (XV<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup> siècle)</b>	Fiche Prof
-----------------	---	------------

<http://lhgcostebelle.canalblog.com/>

Entre le XVI<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècle, la France, comme ses voisins européens, établit un empire colonial étendu sur plusieurs continents et océans. Si les colonies apportent prestige et puissance à la France, elles participent surtout au dynamisme économique du pays. Cependant, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, de vives critiques s'élèvent contre le système colonial qui repose sur l'exploitation des esclaves noirs et sur des relations commerciales inéquitables entre la métropole et les colonies. Remis en cause dans ses principes, fragilisés dans ses frontières par les conflits avec l'Angleterre, l'empire se désagrège avec la Révolution française. Ce premier empire colonial représente une page fondamentale dans l'histoire des territoires français d'outre-mer et il explique la présence actuelle de populations francophones en Amérique et dans l'Océan indien.

#### **Séance 4** : La construction de l'empire colonial français

Comment la France a-t-elle étendu son empire dans le monde entre le XVI<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècle ?  
En quoi son empire renforce-t-il la France face aux autres puissances européennes ?

- Comprendre que le premier empire colonial a pour but essentiel de favoriser le développement du commerce de la métropole, en tirant profit des diverses ressources des colonies.
- Lire une carte historique et en tirer des informations.
- Analyser des textes narratifs (récits de campagne de traite).

#### **I – Les empires coloniaux au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle : Livre p 50/ voir blog**

- 1) Quelles sont les principales possessions françaises dans les Indes occidentales au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle ?
- Au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la France détient plusieurs territoires dans les Indes occidentales. En Amérique du Nord, elle a établi deux vastes colonies, la Louisiane et la Nouvelle-France.
  - Elle possède aussi une partie de l'île de Terre-Neuve et Saint-Pierre-et-Miquelon.
  - De plus, la France possède plusieurs îles dans la mer des Caraïbes : la Guadeloupe, la Martinique et la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue.
  - Enfin, la Guyane est la seule colonie française en Amérique du Sud.

*COMMENTAIRE : Au milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle, la France suit l'exemple de ses voisins espagnols et portugais en se lançant dans la conquête de l'Amérique du Nord. Les expéditions de Jacques Cartier, soutenues par le roi François 1<sup>er</sup> à partir de 1534, marquent le début de la colonisation. En 1604, Samuel de Champlain prend pied au Canada et fonde la colonie de la Nouvelle-France. Forte de cette première réussite, la France étend ses possessions sur les territoires alentours. Joliet et Marquette descendent le Mississipi à partir des Grands Lacs (1673) et Robert Cavelier de la Salle atteint l'embouchure du fleuve (1682). Il prend alors possession au nom du roi de France Louis XIV, de la vallée du Mississipi et baptise la région «Louisiane» en l'honneur du souverain. Le XVII<sup>ème</sup> siècle marque aussi les débuts de l'expansion coloniale française dans les Antilles, en Guyane, dans l'Océan indien et en Inde.*

- 2) Les territoires français situés dans les Indes orientales sont-ils aussi étendus ?
- Les territoires français dans les Indes orientales sont moins étendus. Ce sont de petites îles situées dans l'Océan Indien (Seychelles, île de France, île Bourbon) et de petits établissements fondés sur les côtes de l'Inde. Au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la France étend néanmoins sa zone d'influence sur l'ensemble de la péninsule indienne. (comptoirs)

*COMMENTAIRE : Les Français sont la dernière nation européenne à s'être implantée en Inde. La Compagnie des Indes orientales y fonde plusieurs comptoirs côtiers sous le règne de Louis XIV et de Louis XV. Entre 1742 et 1754, le gouverneur Dupleix cherche ensuite à établir un protectorat français sur l'ensemble de l'Inde. Dupleix est rappelé et la guerre de Sept Ans met fin à la domination française sur la péninsule, la France ne conservant que ses comptoirs.*

- 3) Observez les grandes routes maritimes. Quelles régions du monde relient-elles ?
- Les grandes routes maritimes relient l'Europe de l'Ouest au continent américain (Indes occidentales) situé au-delà de l'Océan Atlantique, mais aussi à l'Afrique, et aux Indes orientales, situées au-delà du cap de Bonne Espérance (îles de l'Océan Indien, Asie, Océanie). Il existe d'autres grandes routes maritimes reliant l'Amérique à l'Asie en traversant l'Océan Pacifique.
- 4) À quoi les établissements français situés en Afrique et dans l'océan Indien peuvent-ils servir ?
- Les établissements français situés en Afrique (Sénégal) et dans l'Océan Indien se trouvent sur les grandes routes maritimes. Ils pouvaient donc servir d'escales aux navires effectuant les liaisons entre la France et les Indes orientales.
- 5) Quel pays européen est le principal rival de la France en Amérique du Nord ?
- En Amérique du Nord, le principal rival de la France est l'Angleterre. Elle possède des colonies sur la côte Est, qui longent la Louisiane et la Nouvelle-France. Elle détient l'autre partie de l'île de Terre-Neuve.
  - Enfin, l'Angleterre s'est établie sur les rivages de la baie d'Hudson au nord de la Nouvelle-France. Plus que l'Espagne, c'est donc l'Angleterre qui est le plus grand rival de la France car elle est capable de menacer directement toutes les possessions françaises en Amérique du Nord.
- 6) Complétez la carte de l'empire colonial français au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

## II – Le rôle du pouvoir royal dans la colonisation :

### Doc 2 : Implantation en Nouvelle-France

### Doc 3 : Implantation aux Antilles

<p>À Monseigneur, L'Illustrissime Cardinal, duc de Richelieu, Chef, Grand Maître et Surintendant Général du Commerce et de la Navigation de France</p> <p>Les rois, prédécesseurs de Sa Majesté, ont non seulement choisi ces terres pour y aborder l'étendard de la Croix, y planter la foi mais y ont ajouté le nom de Nouvelle-France. Dans cet ouvrage, vous y lirez les grands et périlleux voyages qui y ont été entrepris, les découvertes qui s'en sont suivies, l'étendue de ces terres, non moins grandes que quatre fois la France, leur disposition, l'important commerce qui peut s'y faire, les progrès de la conversion de plusieurs peuples sauvages grâce aux missions de divers ordres religieux, le défrichement de quelques-unes de ces terres et enfin les forts et habitations qui ont été construits par les Français. [...] Dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, les pêcheurs bretons et normands découvrirent les premiers le grand banc des Moluques et les îles de Terre Neuve.</p> <p><i>Champlain, Les voyages de la Nouvelle-France occidentale, dite Canada, faits depuis l'an 1603 jusqu'en l'an 1629, Paris, 1632.</i></p>	<p>Nous<sup>1</sup> donnons droit et pouvoir aux sieurs d'Esnambuc et du Roissey, fondateurs de la Compagnie des Seigneurs de Saint-Christophe, d'aller peupler les îles de Saint-Christophe, de Barbade et autres avoisinantes<sup>2</sup>, de les fortifier, d'y amener et conduire de nombreux prêtres et religieux pour instruire les Indiens et leurs habitants dans la religion catholique, de faire cultiver les terres et faire travailler à toutes sortes de mines et de métaux, moyennant les droits<sup>3</sup> du dixième [...], de commercer et négocier des deniers et des marchandises qui pourront être recueillies de ces îles, de les amener au Havre à l'exclusion de tout autre [port] le tout pendant vingt années, et à la condition de tenir les îles sous l'autorité et la puissance du Roi et de réduire les habitants sous l'obéissance de Sa Majesté [...].</p> <p><i>Extrait de la Commission officielle accordée par Richelieu aux Sieurs d'Esnambuc et du Rossey, fondateurs de la Compagnie des Seigneurs de Saint-Christophe, créée pour établir une colonie française aux îles d'Amérique.</i></p> <p>1. Richelieu. 2. Les Antilles. 3. Impôts.</p>
--	--

### Doc 4 : Évolution de la population dans les colonies françaises et anglaises (nombre d'habitants)

### Doc 5 : Pouvoir royal et colonisation

Nouvelle-France		Colonies anglaises d'Amérique	
1632	60	1630	5 700
1640	500	1640	27 947
1661	2 500	1660	84 000
1681	9 677	1680	155 600
1712	18 761	1710	331 711
1730	34 118	1730	629 445
1754	62 000	1750	1 170 760
1765	69 810	1770	2 148 076

D'après R. Lahaise et N. Vallerand, *Histoire du Canada, La Nouvelle-France, 1524-1760*, Lanctot éditeur, 1999, et P. Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, Favard, 1991.

Le Roi a été informé que le peu de progrès qu'ont fait les Français dans les îles d'Amérique<sup>1</sup> vient de ce que les intéressés de la Compagnie<sup>2</sup> [...] au lieu de s'appliquer à les peupler d'habitants pour les cultiver et y établir un commerce considérable se sont contentés, après en avoir joui quelques années, de les vendre à des particuliers, lesquels n'ayant pas eu assez de force pour y établir de puissantes colonies et équiper un nombre suffisant de vaisseaux ont donné lieu aux étrangers de s'emparer du commerce des îles. Le Roi a donc décidé de retirer à ces particuliers les îles qui leur ont été vendues par la dite Compagnie en les dédommageant du prix de leur acquisition pour les mettre entre les mains d'une Compagnie puissante.

Extrait de l'arrêt du Conseil d'État, 17 avril 1764.

1. Les Antilles. 2. Compagnie de Saint-Christophe devenue, en 1635, la Compagnie des îles d'Amérique.

- 6) Relevez les acteurs et les buts de l'expansion française dans ces deux régions du monde. (Doc. 2 et 3)
- Les acteurs : le pouvoir royal qui charge des négociants et des compagnies d'explorer ces nouvelles régions. Pour la Nouvelle-France, on peut également citer le rôle des pêcheurs qui découvrirent notamment les îles de Terre-Neuve.
  - Les objectifs : découvrir et explorer les nouvelles terres pour en exploiter les richesses et développer le commerce ; les peupler et placer les populations locales sous l'autorité du roi de France ; convertir à la foi chrétienne les populations.
- 7) Comparez l'évolution de la population dans les colonies françaises et anglaises.
- Pour toute la période, la population des colonies françaises est beaucoup plus faible (30 fois) que celle des colonies anglaises. Sa croissance obéit à un rythme beaucoup plus faible. Ainsi au XVIII (x 3.7) contre (6.4) pour les Anglais.
- 8) Comment réagit le pouvoir royal ?
- Pour pallier ces difficultés, le pouvoir royal reprend en main l'administration et l'exploitation des colonies. Il met en place, par exemple, des mesures volontaristes pour favoriser le peuplement des colonies.

### III - Une description de la Nouvelle-France :

[Ce] qu'on appelle Canada a plus de 7 ou 800 lieues<sup>1</sup> de long, et tout ce qui n'a pas été défriché par les Français ou les sauvages est rempli de forêts dont les arbres sont merveilleusement grands et beaux, ont de très belles prairies dans lesquelles on trouve quantité d'élan, de cerfs et de chevreuils. Nous avons des habitations françaises depuis l'île de Montréal jusques à huit ou dix lieues au-dessus de Québec. On commence à prendre de la morue dans le grand fleuve<sup>2</sup> à soixante lieues au-dessous de Québec bien que ce soit for avant dans les terres. Les baleines montent même bien avant à cause de la profondeur de ce grand fleuve. L'autre partie du Canada reste depuis le grand fleuve vers le nord et le couchant dans des terres infinies et dont on n'a pas entière connaissance. C'est de là que viennent presque toutes les bonnes fourrures de castors, de loutres, de martres et d'écureuils, de loups, d'ours et d'autres semblables.

*Description du Canada et de ce qui s'y trouve avantageux tant pour les intérêts de Sa majesté que pour ceux des colonies françaises qui y sont établis, 1671.*

1. une lieue 4,445 km
2. le fleuve Saint-Laurent

1) Repérez la Nouvelle-France sur la carte 1.

- La Nouvelle-France est une colonie située en Amérique du Nord, et correspond à la partie Est de l'actuel Canada.

2) Quelles sont les villes qui ont été fondées par les colons français établis au Canada ?

- Les colons français partis au Canada ont fondé les villes de Montréal et Québec.
- COMMENTAIRE Sous le règne d'Henri IV Champlain établit la colonie de la Nouvelle-France et fonde la ville de Québec à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent en 1608.
- Les colons s'installent peu à peu en amont du fleuve et en 1642 la fondation de Montréal achève la prise de contrôle du bas du Saint-Laurent. De nombreuses festivités ont été organisées en 2008 à Québec pour fêter les 400 ans de la ville. Quatre ans plus tôt, une exposition virtuelle retraçait les 400 ans de présence française en Amérique du Nord, à partir de documents tirés des archives françaises et canadiennes.

3) Quelles ressources le Canada offre-t-il aux colons ?

- Le Canada ou Nouvelle-France, situé dans des terres froides, offre des ressources très différentes de celles que la France peut trouver dans ses autres colonies. Il s'agit tout d'abord des produits de la chasse : animaux destinés à l'alimentation (ligne 6 : élan, cerfs, chevreuils) ou à la fabrication de fourrures (lignes 16-18 : castors, loutres, martres, écureuils, loups...).
- Ensuite viennent les produits de la pêche en mer ou sur le fleuve Saint-Laurent : la morue (ligne 9) et la baleine (ligne 11).

4) Qui sont les « sauvages » dont parle l'auteur à la ligne 2 ?

- Les «sauvages» évoqués à la ligne 2 désignent les indigènes vivant dans le nord du continent américain. Ex : Iroquois, Hurons, les Micmacs, les Algonquins...
- COMMENTAIRE : Les Amérindiens habitant l'Est du Canada (Iroquois, Hurons, Algonquiens) jouent un rôle clé dans l'économie de la Nouvelle-France en fournissant peaux et fourrures aux Français. Ils prennent aussi une part active aux conflits opposant Français et Anglais en Amérique du Nord. La venue des colons bouleverse profondément le mode de vie des Amérindiens, qui vivaient en communauté nomades ou semi-sédentaires, en ignorant la propriété privée.

- **Réalisation de la carte sur les empires coloniaux**

### Mise en relation des documents

#### La naissance d'un empire :

La France constitue un empire colonial au cours des XVI<sup>ème</sup>– XVIII<sup>ème</sup> siècles, en s'appropriant des terres nouvelles dans les Indes occidentales (Antilles) et orientales (Bourbon). À la suite de grands voyages d'exploration, les Français fondent la colonie de la Nouvelle-France puis la Louisiane en Amérique du Nord. Dans le même temps, plusieurs îles des Antilles passent sous domination française, ainsi que la Guyane en Amérique du Sud. La France s'établit également sur les côtes du Sénégal, dans le golfe de Guinée et dans l'océan Indien. Enfin, la France conclut des accords avec les souverains d'Inde et de Chine pour fonder des comptoirs de commerce et confie leur gestion à la Compagnie des Indes orientales.

#### Des territoires inégalement peuplés et exploités :

Les établissements situés en Afrique et dans la mer des Indes sont surtout considérés comme des étapes sur les routes maritimes reliant la métropole aux Indes orientales et occidentales. Dans les terres froides de la Nouvelle-France, les colons français vivent de la chasse, de la pêche et du commerce des fourrures. En revanche, en Louisiane, dans les Antilles et sur les îles de France et de Bourbon, les émigrés français établissent de vastes domaines agricoles, les plantations, afin de développer les cultures tropicales. Dans ces colonies, la majorité de la population est constituée par les esclaves noirs d'origine africaine qui servent de main-d'œuvre. (Voir séances 2 et 3)

#### Mots-clés :

**Colonie** : territoire d'outre-mer conquis, administré et exploité par un pays étranger.

**Comptoir** : établissement de commerce fondé par une nation dans un pays étranger.

**Plantation ou habitation** : exploitation agricole spécialisée dans une production (tabac, café, sucre, coton...). Elle comprend des terres de culture, du bétail, des esclaves, des logements pour le maître et pour les esclaves, et des bâtiments d'exploitation. Le propriétaire est appelé planteur ou habitant.

**Compagnie des Indes** : nom donné à plusieurs compagnies de commerce et de navigation créées par la France, l'Angleterre et la Hollande pour le développement du commerce maritime lointain, la découverte et la colonisation de terres nouvelles.

#### Écrire pour retenir :

Composez quelques phrases pour répondre à la question « Comment la France étend-elle son empire dans le monde ? », en utilisant les mots suivants :

- Antilles, Amérique, Afrique, mer des Indes, Asie
- comptoir, compagnie de commerce
- colonie, plantation.